

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03 octobre 2019

### Le Médiateur des entreprises étend ses missions pour renforcer la confiance entre les acteurs économiques

*20 000 acteurs économiques accompagnés depuis 2010*

Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises et Nicolas MOHR, directeur général, dressent le bilan de l'activité du Médiateur des entreprises. Ils s'appuient pour cela sur les résultats chiffrés ainsi que sur les nouvelles missions confiées au Médiateur. Accompagnant un écosystème en perpétuel mouvement, la médiation rétablit les connexions entre les acteurs économiques et recrée ainsi le dialogue propice à renforcer la confiance.

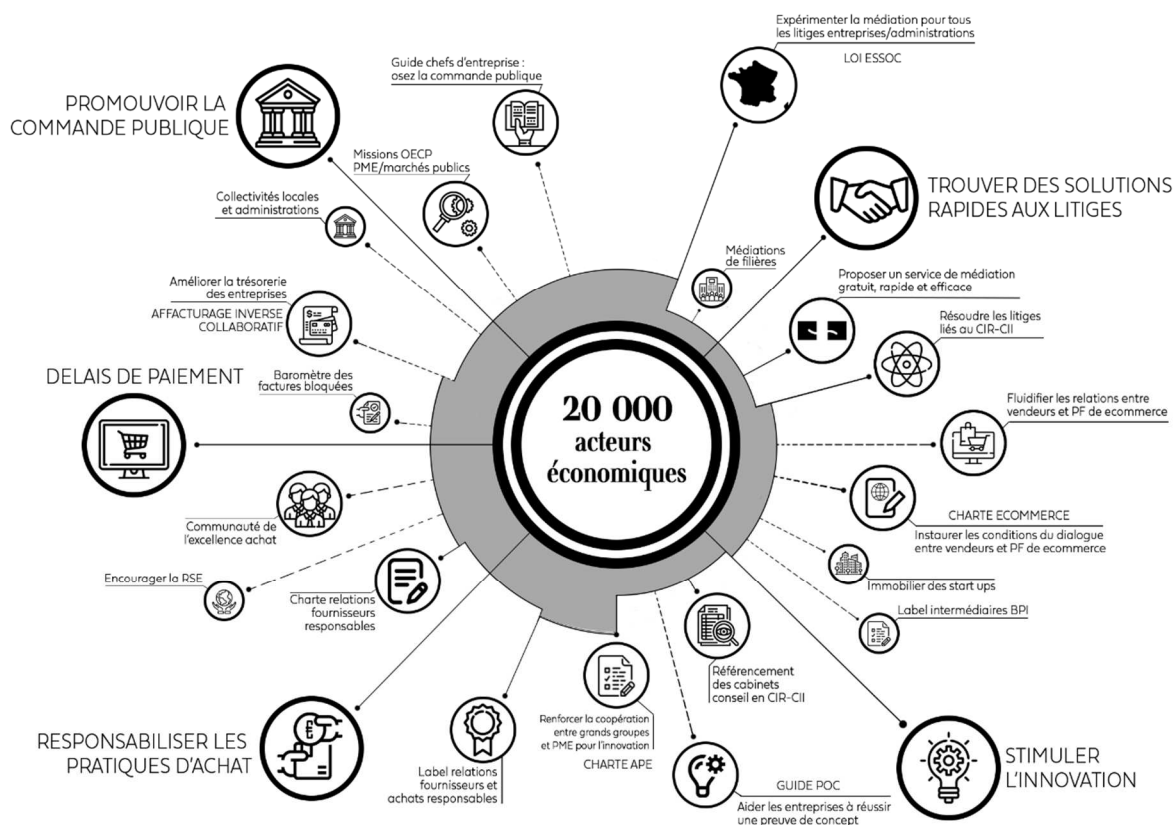
#### SYNTHÈSE

- Depuis 2010, **plus de 20 000 acteurs économiques** ont fait appel au Médiateur des entreprises. A ce titre, l'activité de médiation englobe : les médiations individuelles, collectives ou de filières, les signatures de la charte Relations fournisseurs responsables (RFR), la labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) en partenariat avec le Conseil national des achats, les demandes d'information, les orientations, le référencement des cabinets conseil en Crédit impôt recherche et Crédit impôt innovation etc.
- Au service des acteurs économiques, le Médiateur des entreprises répond systématiquement et dans un délai très court, à toutes les sollicitations. Ainsi, en 2018 il a reçu **près de 700 demandes** via le formulaire « [Écrire au Médiateur](#) ». Si une partie de ces sollicitations débouche sur une saisine, la plupart des autres questions, donnent lieu à une réponse personnalisée afin d'éclairer le demandeur et de le réorienter vers un autre service compétent.
- **Avec 1307 saisines en 2018**, l'action de médiation confirme une évolution à la hausse et régulière depuis 2010. Avec une centaine de saisine par mois, contre une centaine par an à ses débuts, ce mode de règlement des différends se généralise et devient une réelle alternative à la voie judiciaire. En outre, 92% des saisines proviennent des TPE/PME, confirmant ainsi le rôle primordial du Médiateur des entreprises dans le rééquilibrage des relations entre petites et grandes organisations.
- Doté de nouvelles missions, le Médiateur des entreprises teste actuellement un dispositif de médiation étendue à tous les différends entre chefs d'entreprise et administrations. En 8 mois, **128 médiations** ont été effectuées expérimentant ces nouveaux principes. Enfin, pour aider les entreprises à se développer, le Médiateur a été récemment missionné pour faire connaître et encourager les acteurs publics comme privés à utiliser **l'affacturage inversé collaboratif**, véritable outil permettant de sécuriser la trésorerie des TPE/PME.

**Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises déclare** « Depuis 2010, le Médiateur des entreprises a aidé, accompagné, conseillé ou soutenu plus de 20 000 acteurs économiques. De la plus petite entreprise au plus grand groupe, de la commune au ministère, nous avons pendant ces presque 10 années, travaillé avec tous les acteurs économiques avec la seule volonté de renforcer la confiance. Cette confiance tellement importante pour la compétitivité de l'économie française. »

**Nicolas MOHR, directeur général de la médiation et médiateur délégué national, ajoute pour sa part** « En partant des problèmes très concrets qui lui sont exposés par les acteurs économiques, à titre individuel ou collectif, la médiation aide à faire émerger des solutions opérationnelles qui renforcent les relations entre les acteurs concernés. Le Médiateur des entreprises est ainsi un dispositif permettant à la fois d'améliorer le dialogue entre les acteurs économiques et d'accroître leur performance. »

## Les missions étendues du Médiateur des entreprises



### A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site [www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

### Contacts presse :

Steve Le Mentec  
01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32  
[steve.le-mentec@finances.gouv.fr](mailto:steve.le-mentec@finances.gouv.fr)

Paulina Ciucka-Laurent  
01 53 17 87 97  
[paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr](mailto:paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr)

**Retrouvez le document intégral sur le site du Médiateur des entreprises :**  
<https://bit.ly/2neMv5m>

## Les statistiques clés du Médiateur

